



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la deuxième séance ordinaire tenue le lundi
1 décembre 2025 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 00.

PRÉSENCES :

Madame Christine Rodrigue-Lecours	Parent
Madame Martine Landry	Parent
Madame Julie Caron	Parent
Madame Émilie Laborde	Parent
Madame Nathalie Noël	Parent
Madame Bénédicte Décary	Parent
Monsieur Nicolas Turcotte	Représentant de la communauté
Madame Marie-Ève David	Enseignante
Madame Lynda Mooney	Enseignant
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Annie Gérardin	Directrice

ABSENCES :

Madame Julie Roussy	Parent
Madame Christine Laplante-Larivière	Technicienne en Service de garde

1. MOT DE BIENVENUE

La directrice, Madame Annie Gérardin, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Elle procède ensuite à une brève présentation personnelle, évoquant son parcours professionnel afin de mieux situer son expérience et ses compétences.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice Annie Gérardin accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 00.

3. NOMINATION DU/DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

- CÉ-25/26 - 001** Annie Gérardin propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance. Il est appuyé Bénédicte Décary. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- CÉ-25/26 - 002** Christine Rodrigue-Lecours sollicite une révision de l'ordre du jour en proposant que le point 9 (Comité de parents) soit traité en priorité, précédant ainsi le point 7 (Adoption du budget). Cette proposition est appuyée par Bénédicte Décary.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2025

- CÉ-25/26 - 003** Julie Caron propose que le procès-verbal soit adopté tel quel. Il est appuyé par Martine Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun commentaire

7. ADOPTION DU BUDGET

- CÉ-25/26 - 004** Annie Gérardin indique que le ministère de l'éducation distribue divers fonds à travers la province de Québec, contribuant ainsi à uniformiser les pratiques éducatives. Plusieurs mesures ont été mises en place, notamment des mesures protégées ou dédiées. Elle présente d'abord à l'écran un document relatif à ces mesures. Annie souligne que certains montants diffèrent entre l'année précédente et cette année, et que certaines mesures ont disparu. Chaque mesure est associée à un numéro (code budgétaire) utilisé uniformément dans toute la province. Il est important de noter que des coupures ont été effectuées dans tous les Centres de services scolaires du Québec, réparties au prorata du nombre d'élèves. Dans notre école, ces coupures représentent environ 4 000 \$ à 5 000 \$, pour un total de 280 000 \$ pour le Centre de services scolaire des Sommets. Nicolas Turcotte demande si des coupures ont également touché le CSS des Sommets. Annie n'étant pas

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

certaine, mentionne toutefois que, dans son ancien CSS, il y a eu des suppressions de postes en lien avec les coupures budgétaires.

Christine Rodrigue-Lecours évoque pour sa part une discussion avec Andrée-Anne Salois, avant son départ, qui expliquait qu'auparavant, un pilier pédagogique était en place à notre école, mais qu'il a été supprimé, permettant une économie d'environ 20 000 \$.

Marie-Ève David rappelle que l'école a perdu une partie des heures de la TES ainsi que l'orthopédagogie, car il faut désormais financer ces heures via le budget de l'école.

Christine a sollicité des précisions quant au rôle du pilier pédagogique. Marie-Ève a expliqué que ce dernier vise à harmoniser l'ensemble de l'école, en libérant des enseignantes à chaque niveau afin de revisiter certains points, en assurant des soutiens en classe, ainsi qu'en préparant le matériel pédagogique, notamment les photocopies. Elle a précisé que le volet pédagogique correspond à un service direct à l'élève.

Christine a souligné l'importance de disposer de chiffres précis pour évaluer l'impact de ces actions et pour ajuster le budget en conséquence. Annie a alors mentionné la TES, l'orthopédagogue, ainsi que le pilier pédagogique englobe tous les impacts liés aux coupures budgétaires qui ont affecté l'école.

Annie présente le fichier budgétaire à l'aide d'un tableau interactif, précisant que la majorité des écoles soumettent leur budget en novembre ou décembre. Elle a mentionné avoir effectué une révision en collaboration avec l'équipe du Directeur des finances. Elle a expliqué que la première colonne indique les dépenses de l'année précédente, tandis que l'allocation CSSDS correspond aux fonds reçus du gouvernement, redistribués selon des critères précis. La colonne « transfert de budget » reflète les montants à réduire, pouvant atteindre 20 % par poste budgétaire. Annie a également souligné que la dernière colonne « Budget adopté », sert de référence pour ses ajustements. Le fichier indique que le montant initial prévu pour un multiniveau était de 620 \$, mais il sera ajusté à 675 \$ par classe multiniveau. Nicolas questionne l'usage de ce montant, et Marie-Ève a précisé qu'il pourrait servir à l'achat d'ateliers ou à la libération pour travailler avec un niveau spécifique. Lynda a ajouté qu'elle doit conserver en grande partie cette somme, car elle sera libérée en fin d'année pour les examens ministériels, et elle a aussi mentionné l'achat de romans, nécessitant un kit A et un kit B.

Annie indique avoir reçu une demande de budget spécifique pour la maternelle, précisant qu'elle devra effectuer une réduction budgétaire dans d'autres postes budgétaires pour être en mesure d'y accorder. Le budget consacré au volet parent ne peut être alloué à l'acquisition de gouache, de collants ou de récompenses. Il est soumis à des contraintes strictes d'utilisation qu'il convient de respecter.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Annie mentionne que certains postes budgétaires avaient été dépassés l'année dernière. Lynda Mooney ajoute que, dans ces cas, la direction avait autorisé la dépense au préalable.

Une réduction est enregistrée dans la mesure d'appui variable, ce qui permet désormais d'utiliser un montant de 56 333 \$. Ce budget sert notamment à rémunérer le personnel ressource à l'école (libérations d'enseignants, notre enseignante ressource, TES, etc.). Le salaire des enseignants sont budgétés séparément, nous ne les voyons pas dans les budgets présentés ici, aujourd'hui.

Le budget initial alloué au matériel TES s'élevait à 800 \$, mais, en raison d'une réduction, il demeure désormais à 640 \$. En cas de non-utilisation intégrale de cette somme par la TES, il sera possible de redistribuer les fonds restants vers d'autres postes budgétaires.

Par ailleurs, le poste budgétaire « *Vitalité des petites communautés* » prévoit l'utilisation de ces fonds pour le transport lors des sorties, une dépense dont le coût ne cesse d'augmenter.

Le budget de la direction constitue un fonds discrétionnaire réservé à la direction, destiné notamment à la reconnaissance des employés et du personnel. Lorsqu'une dépense spécifique ne trouve pas de financement dédié, elle peut être prise en charge par ce budget, comme par exemple pour des achats, tels que du chocolat chaud ou autres petits besoins. De plus, il est également envisageable d'y consacrer des reconnaissances sous forme de temps, selon les circonstances.

Le poste budgétaire relatif à l'imprimerie et à la photographie nécessite une analyse approfondie, étant donné que certains parents contribuent financièrement. Il sera important d'évaluer cette contribution pour déterminer comment réduire les coûts, notamment en tenant compte des dépenses importantes engagées l'année dernière en photocopies, qui incluent le papier, l'encre et l'entretien du photocopieur. Nicolas s'interroge sur la tarification appliquée aux parents, et Annie confirme que ces derniers paient une part, ce qui est adéquat. Il est précisé que l'école ne peut pas facturer la totalité des photocopies à 100 %, mais seulement celles des titulaires et des spécialistes sans inclure les autres membres de l'équipe. Annie souligne que cette problématique de coûts liés aux photocopies est récurrente dans l'ensemble des écoles et CSS.

Les services d'aide aux parents et d'aide alimentaire ont également été maintenus sans coupure.

Nicolas s'interroge sur d'éventuels impacts sur le service de garde, étant donné la réduction significative du budget prévu cette année ; Annie a une rencontre prévue avec la responsable du service de garde à ce sujet.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le budget pour l'encadrement des stagiaires est en attente de fonds. Ce sont des montants attribués aux enseignant(e)s qui accueillent un stagiaire au cours de l'année scolaire.

Nathalie Noël demande ce qui se passerait si le chauffage dans l'école venait à cesser de fonctionner, Annie répond que cela relève du CSS alors notre budget école ne sera pas impacté.

Lynda mentionne que le budget dédié aux classes par élève n'est plus disponible, seul le budget multiniveau est maintenant en place. Elle demande d'avoir des vérifications faites à ce sujet, car, dans d'autres écoles du secteur, ils ont un budget classe ainsi qu'un budget multiniveau.

Annie précise que le Fonds 2, à long terme, dispose d'un montant de 14 000 \$, qui peut être investi dans l'école, avec des dépenses possibles pour des manuels (CCQ) ou du matériel informatique, comme des ordinateurs. Il est précisé que le tarif d'un ordinateur neuf est environ 850 \$ versus usagers à 400 \$.

Le Fonds 5 est dédié aux campagnes de financement, avec une contribution annuelle d'environ 3 000 \$. Selon Nicolas, ces fonds sont principalement utilisés pour financer des sorties scolaires. Bénédicte Décary suggère d'affecter le montant du Fonds 5 au pilier pédagogique, tandis que Nicolas souligne l'importance de définir clairement l'affectation de ces fonds par catégorie afin d'assurer une répartition appropriée.

Annie sollicite l'avis des membres concernant l'adoption ou le refus du budget. Nathalie demande d'obtenir les détails du Fonds 5 par catégories. Elle indique qu'une analyse est requise pour la ligne de reprographie dans le Fonds 1. Julie Caron mentionne que la maternelle ne dispose pas de fonds spécifiques, et que même les autres classes ne disposent pas d'un budget dédié. Annie indique qu'elle peut redistribuer 50 \$ par classe, mais que cette somme doit être prélevée ailleurs dans le Fonds 1. Lynda précise qu'il manque la composante du budget par classe, qui correspond à un montant par élève, et rappelle que l'an dernier, les enseignants avaient accepté des coupures en raison de nombreux ajustements, mais qu'il serait pertinent cette année de revoir à la fois le montant du budget par classe et celui du budget multiniveau, destiné notamment aux ateliers, tout en précisant qu'il ne peut pas servir à l'achat de peinture. Nicolas suggère de recueillir d'abord les réponses aux questions posées, puis de se réunir à nouveau pour discuter du budget lors du prochain CÉ. Christine suggère d'envoyer un message clair au gouvernement en refusant le budget, arguant que cela renforcerait la position de l'école, tout en poursuivant le même travail pour identifier ses véritables besoins.

Le prochain CÉ est prévu pour le 2 février, mais Annie indique qu'il serait également possible de convoquer un Conseil extraordinaire si nécessaire.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Enfin, Christine rappelle que nous disposons encore de suffisamment de temps avant l'adoption du budget, ce qui permettrait d'attendre avant de prendre une décision définitive.

Nicolas propose de soumettre une demande de financement à la municipalité pour venir en aide à notre école. Il effectuera les vérifications nécessaires de son côté pour déterminer si cela est possible et agira en tant que porte-parole pour cette démarche.

Christine Rodrigue-Lecours propose que le budget soit refusé afin d'envoyer un message clair au gouvernement. Il est appuyé par tous.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ.

8. DISCUSSION AU SUJET DE LA GRILLE-MATIERE

Annie sollicite les membres pour savoir s'ils ont des propositions d'ajouts ou de modifications concernant la grille-matière, notamment en ce qui concerne l'horaire des spécialistes, pour la prochaine année scolaire. Nicolas rappelle que, en dix ans, seul un changement a été apporté, concernant l'ajout de Santé Globale, et que le statut quo est maintenu.

9. COMITÉ DE PARENTS (CHRISTINE RODRIGUE-LECOURS)

CÉ-25/26 - 005

Christine Rodrigue-Lecours indique qu'ils ont beaucoup discuté du calendrier scolaire de 2028-2029, notamment du débat sur l'ajout d'une journée pédagogique après l'Halloween, avec au moins 4 jours de congé après la première étape, et la numérotation des jours (1 à 9 au secondaire, 1 à 10 au primaire). Lynda Mooney souligne que le calendrier est équilibré en nombre de lundis, mardi, etc. Christine suggère qu'il serait plus simple d'utiliser des numéros de jours plutôt que les journées de la semaine, pour éviter la confusion. Elle précise qu'elle n'était pas à l'aise de voter pour cette journée pédagogique après l'Halloween sans connaître le ressenti de l'équipe. Il a également été question d'une opposition au transfert de la classe COMM de Richmond (Plein-Cœur) vers Windsor, ainsi que pour la classe P15 de L'Odyssée vers Magog, où le comité de parents s'est opposé aux deux propositions.

La discussion a aussi porté sur le budget, en raison des coupures, avec des propositions pour faire remonter l'information au gouvernement. Le pouvoir du CÉ est uniquement d'adopter ou de refuser le budget ; il peut aussi accepter le budget en demandant un montant supplémentaire précis. Julie Caron demande quels seraient les impacts pour l'école en cas de refus, et Christine explique qu'une mise en demeure pourrait être envoyée si le budget n'est pas autorisé avant la fin de l'année scolaire. Julie s'interroge si cela

pourrait bloquer certains projets, et Annie répond que certains postes budgétaires peuvent limiter certains projets, comme avec le programme Dofin. Nathalie Noël demande si un manque d'argent serait visible dans le budget, et Annie confirme qu'elle peut présenter la situation financière qui fait partie du point sur le budget. Enfin, Christine fait la lecture de deux modèles de lettres pour l'*adoption* ou le *refus* du budget, avant qu'Annie présente le budget elle-même.

10. RELOCALISATION DES ÉLÈVES DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Christine mentionne qu'elle était surprise d'apprendre lors de la réunion du conseil à la municipalité la relocalisation des élèves dans deux endroits, Valcourt et Racine. Le CSS a fait des demandes à la municipalité pour l'utilisation d'un local. Nicolas mentionne qu'il y a eu un débat, mais cela a été approuvé. Cependant, l'explication fournie précisait que c'était plutôt pour donner la permission au CSS d'utiliser un local de la municipalité. Rien n'a encore été confirmé. Le conseil municipal a donc accepté d'offrir le sous-sol du centre communautaire pendant les travaux.

Le CSS a visité plusieurs endroits dans la municipalité, tels que l'église, la maison de la culture, le centre communautaire, etc.

Nicolas indique qu'il n'a pas de date de début, car le processus n'est pas encore lancé en appel d'offres.

Christine demande qui détient le pouvoir décisionnel. Nous pensons que c'est le CSS, car ce sont eux qui connaissent leur budget pour la relocalisation de l'école.

Christine propose de faire une résolution pour demander à être tenus informés et de participer aux discussions concernant la relocalisation. Annie mentionne que, comme les demandes sont consignées dans le procès-verbal, cela peut être considéré comme une demande officielle.

Martine Landry évoque les moments difficiles à La Chanterelle et nous offre un résumé.

Enfin, Annie précise avoir demandé au CSS de connaître, avant le 12 décembre, le lieu où l'école sera relocalisée.

11. PLANIFICATION – APPROBATION DES PROCHAINES SORTIES SCOLAIRES, S'IL Y A LIEU

Aucune sortie à présenter. Toutes ont été présentées lors de la première rencontre. Julie Caron demande si nous avons des détails concernant la sortie de fin d'année. Jennifer Ten Eyck confirme qu'il s'agit de D-Vert, puis du cinéma de Magog, le dernier jour d'école, le lundi 22 juin 2026.

12. DÉMARCHES ET OBLIGATIONS ENTOURANT LES SORTIES SCOLAIRES ET IMPLIQUANT DES PARENTS-ACCOMPAGNATEURS

Annie Gérardin explique que les parents accompagnateurs doivent remplir les formulaires nécessaires. Elle les présente au tableau interactif, tels que les antécédents judiciaires, le formulaire de transport, etc.

13. ACTIVITÉS DE L'OPP

Annie Gérardin demande s'il y a un représentant de l'OPP présent. Julie Caron indique que nous avons un calendrier de l'avent comprenant diverses activités telles que Rice Krispies, biscuits, maquillage, et un spectacle de musique.

Un membre de l'OPP présente une facture de 101,10 \$. Jennifer Ten Eyck demande de quel budget cette facture doit être prélevée, car il n'y a actuellement pas de budget dédié à l'OPP. Les membres conviennent de débiter ce montant du fonds 5. Jennifer propose de discuter avec l'OPP et le CÉ pour établir un montant annuel fixe, qui sera à revoir régulièrement.

14. MOYENS DE FINANCEMENT

Christine demande la date précise de la cueillette. La date du 19 décembre est confirmée.

15. VARIA

Aucun.

16. Parole aux membres

- ❖ **Direction** : Merci d'avoir été présent.
- ❖ **Parents** : Bienvenue à Annie Gérardin.
- ❖ **Enseignants** : Rien à ajouter.

17. CLOTURE DE LA SÉANCE

CÉ-25/26 - 006

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Julie Caron propose que la séance soit levée à 18 h 21. Il est appuyé par Christine Rodrigue-Lecours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Julie Roussy, présidente

Annie Gérardin, directrice

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS